

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Séance du 27 mars de l'an 2018, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 mars 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Personnes présentes:

M. BARRET Daniel, M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, , M. COMPAIN Xavier, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis, M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HERVIOU Alain, M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie, M. JOURDEN Jean, M. JOURDEN Jean-Yves, M. KERRIEN Yvonnick, M. LE BIHAN Gilbert (18h46), M. LE COQU Yves-Jean, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, M. ROUAULT Hervé, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

Mme COLLIN Noëlle à Mme DESCAMPS Roselyne, M DELSOL Philippe à M. LE GOUX Philippe, Mme LANCASTER Christine à M. GOURDAIN Michel, M. LE GOUX Jean-Pierre à M. JOURDEN Jean-Yves, M. LOPIN Patrick à M. FOLLET Denis, Mme RONDOT Marie-Ange à M. GAUTIER Alain.

Suppléants:

Mme LE HEGARAT Nadia suppléante de Mme TANGUY Béatrice.

Absents excusés :

M. LE VERRE Jean-Baptiste.

Absents :

M. LE CALVEZ Marcelin. M. LE VERRE Jean-Baptiste. Mme QUILIN Joëlle. Mme ROUTIER Gaëlle.

Monsieur Jean-Michel Geffroy est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 40 dont suppléants : 1 Votants: 46 dont pouvoirs : 6

M. Boissière ne prend pas part aux délibérations 18-65 à 18-67.

M. Nicolazic ne prend pas part à la délibération 18-86.

En préambule, Monsieur Philippe Le Goux, Président, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Trèbes et de Carcassonne.

1. Décisions statutaires

Rapporteur : Philippe Le Goux, Président

a. Information sur les décisions du Bureau du 13 mars 2018

Monsieur Philippe Le Goux porte à la connaissance du Conseil communautaire les décisions du Bureau du 13 mars 2018 :

DÉCISIONS BUREAU DU 13 FÉVRIER 2018		VOTE DU BUREAU
DEC 2018-13	Décisions statutaires : ajout à l'ordre du jour Développement économique : cession de parcelles à la commune de Plouagat	unanimité
DEC 2018-14	Développement économique : cession de parcelles à la commune de Plouagat	unanimité
DEC 2018-15	Développement économique : cession des terrains ZA de <u>Kertedevant</u> à la société LIDL	24 voix pour et 1 abstention
DEC 2018-16	Affaires financières : Admission en non-valeur budget TEOM	unanimité
DEC 2018-17	Affaires financières : Admission en non-valeur régie eau	unanimité
DEC 2018-18	Affaires financières : Admission en non-valeur budget bâtiments relais	unanimité
DEC 2018-19	Ressources humaines : renouvellement de la mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique	unanimité
DEC 2018-20	Questions diverses : plan de financement de la Commémoration du centenaire de l'Armistice 1918	unanimité
<i>Arrivée de M. Le Verre</i>		
DEC 2018-21	Ressources humaines : instauration du RIFSEEP	25 voix pour et 1 abstention

Le Conseil prend acte

a. Approbation du PV du 27 février 2018

Monsieur Philippe Le Goux soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2018.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2018.

2. Aménagement et projet territorial

Rapporteur : Philippe Le Goux, Président

a. Reprise de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Monsieur Philippe Le Goux rappelle que depuis le 01/01/2017, le SMITOM Launay Lantic est composé de Leff Armor et de Saint Briec Armor Agglomération (pour 6 de ses 32 communes).

En cours de construction de son projet de service en matière de déchets (optimisation des tournées et harmonisation des modalités de collecte, harmonisation de la fiscalité,...), Saint Briec Armor Agglomération souhaite une gestion homogène de la compétence sur l'ensemble de son territoire.

Un Comité de Pilotage associant élus et agents des 3 structures a été créé. Son rôle est de coordonner le projet de reprise par les intercommunalités de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Réunis le 28 février dernier lors du 1^{er} Comité de Pilotage, les membres ont proposé la réintégration de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au sein de chacune des 2 intercommunalités, au 1^{er} janvier 2020 et de fait une dissolution du SMITOM au 31/12/2019.

Dès lors, les services des 3 structures sont chargés de préparer les conditions et modalités de la dissolution du SMITOM, sur les plans technique, financier, des ressources humaines,....

Parallèlement, les 2 intercommunalités, en collaboration avec le SMITOM, travailleront sur leur projet de service : recherche éventuelle d'optimisation des collectes, lieux, horaires de départ des camions. Cette réflexion supposera de mener en parallèle la réflexion sur l'harmonisation de la fiscalité pour la mise en œuvre d'un mode de financement unique dès le 01/01/2020 (REOM ou TEOM).

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la réintégration de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au sein de Leff Armor communauté à compter du 1^{er} janvier 2020,

EMET un avis favorable dissolution du SMITOM Launay Lantic au 31/12/2019,

DONNE MANDAT au Président pour mener les négociations avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et le SMITOM.

3. Développement économique et emploi

Rapporteur : Philippe Le Goux, Président

Acquisition d'une parcelle à la commune de Plouagat

Monsieur Philippe Le Goux excuse Monsieur Jean-Pierre Le Goux, Vice-président en charge du développement économique, empêché de prendre part au Conseil communautaire.

Il informe que la commune de Plouagat a désaffecté le chemin rural dit de Kertedevant, d'une contenance de 7 432 m², en vue de sa cession à Leff Armor communauté.

Il est proposé :

- d'acquérir ce chemin rural à la commune au prix de 1 €/m²,
- de solliciter le Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Droit des Sols / Rédaction d'actes, pour une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative,
- que la CdC prenne en charge les frais de bornage et de rédaction d'acte - droits de publicité foncière.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir le chemin rural dit de Kertedevant à la commune de Plouagat au prix de 1€/m², soit 7 432 €,

DECIDE de solliciter le Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Droit des Sols / Rédaction d'actes, pour une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative,

PRECISE que Leff Armor prend en charge les frais de bornage et de rédaction d'acte – droits de publicité foncière,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte formalisant cette acquisition, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Tourisme

Rapporteur : Joël Heuzé, Vice-président

Convention Destination touristique 2018/2020

Monsieur Joël Heuzé informe que la première convention de la Destination touristique « Baie de St Briec-Paimpol-Les Caps » liant 12 EPCI, 16 offices de tourisme ainsi que le PETR du Pays de Saint-Briec arrive à échéance au 31 décembre prochain. Un bilan des actions menées a été présenté aux instances partenaires.

Il est proposé de valider une nouvelle convention, permettant d'intégrer les recompositions territoriales suite à la loi NOTRe, et de faire face aux défis de la Destination Engagée Baie de Saint-Briec-Paimpol-les Caps pour les trois années à venir (2018-2019-2020).

Il est proposé :

- ❖ que les parties prenantes à la convention soient :
 - Le PETR du Pays de Saint-Briec en tant que structure facilitatrice et coordinatrice,
 - Les EPCI relevant du périmètre de la Destination à savoir :
 - Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération
 - Leff Armor communauté
 - Saint-Briec Armor Agglomération
 - Lamballe Terre et Mer
 - Dinan Agglomération
- ❖ qu'une stratégie de développement et un nouveau plan d'actions soient co-construits pendant les 6 premiers mois de l'année 2018, autour des 3 axes structurants et des 3 thématiques transversales suivants :

Axes prioritaires :

- AXE 1. Renforcer la notoriété et l'attractivité de la Destination
- AXE.2. Renforcer et déployer les offres touristiques « engagées » toute l'année
- AXE.3. Développer l'itinérance pour mieux diffuser les flux sur l'ensemble du territoire.

Thématiques transversales :

- Thématique 1 : la maritimité
- Thématique 2 : la gastronomie
- Thématique 3 : les sports-nature.

Les 3 axes prioritaires d'actions et les 3 thématiques transversales légitiment la valeur ajoutée que la Destination Engagée peut apporter, compte-tenu de l'interaction des trois éléments suivants :

- 1- Une logique géographique,
- 2- Une logique identitaire,
- 3- Une cohérence de flux de consommation touristique et périmètre de projets structurants.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadrant l'action à mener et la stratégie de la Destination, la gouvernance, les ressources humaines et financières requises, dans une logique de co-construction.

Le montant de la participation de Leff Armor est de 15 444 €.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE les orientations ci-dessus, relatives à la Destination touristique « Baie de Saint-Brieuc-Paimpol-Les Caps »,

APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-annexé,

DÉSIGNE Monsieur Joël HEUZE, Vice-président en charge du développement touristique et Président de l'Office de Tourisme et Madame Roselyne Descamps, conseillère communautaire et Vice-Présidente de l'Office de Tourisme, élus du Comité de pilotage,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

5. Ressources humaines

Rapporteur : Philippe Le Goux, Président

Modification du tableau des effectifs : Augmentation de la DHS de 2 animateurs

- Une animatrice du Pass'âge à 15/35^{ème} intervient régulièrement à la Cabane des p'tits loups et totalise chaque mois et sur une année, un nombre d'heures complémentaires moyen équivalent à celui de son poste de base. Aussi est-il proposé une augmentation de sa DHS à hauteur de 28/35^{ème}.

- De la même façon, un animateur du pass'âge à 15/35^{ème}, réalise régulièrement des heures complémentaires depuis 2 ans ; il est proposé d'augmenter sa DHS à 17,50/35^{ème}.

En effet, ces heures complémentaires ne peuvent être effectuées par d'autres animateurs n'ayant plus d'interventions car les sollicitations se produisent aux mêmes moments : mercredis et petites vacances.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle qu'exposée ci-dessus,

DIT que les crédits sont prévus au budget de Leff Armor communauté au chapitre 012.

6. Affaires financières

a. Modalités de vote des budgets

En présence de Madame Denis, Trésorière.

Monsieur Philippe Le Goux, indique que le budget qui va être présenté vise à développer le territoire, tout en étant rigoureux et vigilant en termes de dépenses, notamment celles de fonctionnement. Ce budget assumé est construit autour de projets discutés. La baisse des dotations de l'Etat est une réalité, pour autant elle ne doit pas freiner le développement du territoire. Il convient d'être ambitieux afin de donner à Leff Armor la place qu'elle mérite.

Il propose un vote à main levée pour les comptes de gestion, un vote par chapitre, à main levée pour les comptes administratifs, affectations de résultats, budgets primitifs, subventions ainsi que pour la fiscalité.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE les modalités de vote proposées.

b. Décisions budgétaires

➤ Budget bâtiments relais :

Il s'agit des ateliers relais de la ZA de Kercadiou et des boulangeries de Pléguien et Le Merzer.

Résultat d'exploitation 2017 +35 284,79 € vient améliorer le résultat cumulé 2017 (-75 457,81 €) contre - 93 396,99 € en 2016.
46 000 € de loyers et peu de dépenses en fonctionnement qui couvrent l'annuité de la dette de 10 871 € (fin du prêt en 2027).

- Enveloppe de 9 000 € pour entretien & réparations
- Enveloppe 15 000 € (2181) pour des travaux d'investissement
- Prise en compte de non valeurs : 8 500 € (anciens locataires)
- Emprunt d'équilibre (1641) : 84 306,12 €

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
S Fonct	0,00 €	14 554.07 €	49 838.86 €	35 284.79 €	35 284.79 €
S Inv	- 128 704.26 €	19 352.61 €	37 314.27 €	17 961.66 €	-110 742.60 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe Bâtiments Relais sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe Bâtiments Relais.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe Bâtiments Relais.

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

↳ Compte 1068 (excédent de fonctionnement) 35 284.79 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget primitif du budget Bâtiments Relais 2018 qui s'équilibre à :

↳ 49 002 € en section de fonctionnement,

↳ 134 593 € en section d'investissement.

➤ Budget locations ventes :

Ce budget concerne La Forge à Le Faouët et les ambulances du Leff à Lanvollon. Ces bâtiments peuvent être achetés par les locataires. Quelques travaux sont à prévoir.

28 382 € subvention d'équilibre SF du budget général
Enveloppe 30 000 €(2181) pour des travaux d'investissement
dépenses d'équilibre (2313) : 95 000 €

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
S Fonc	20 545.56 €	39 081.45 €	19 599.68 €	-19 481.77 €	1 063.79 €
S Inv	80 215.65 €	6 930,56 €	32 631,00 €	25 700,44 €	105 916.09 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe Locations Ventes sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe Locations Ventes.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe Locations Ventes.

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget primitif du budget Locations Ventes 2018 qui s'équilibre à :

↳ 44 527 € en section de fonctionnement,

↳ 139 888 € en section d'investissement.

➤ Budget zones d'activités :

Ventes : Standard sérigraphie / Le Calvez / SCI Nabab / Transport Verbanck &

Corneec / Triskalia

845 000 € de travaux

383 000 € de ventes connues à ce jour & 175 706 € de subventions

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	0,00 €	3 922 041.74 €	3 946 818.17 €	24 776.43 €	24 776.43 €
SI	-3 145 911.52 €	3 743 311.08 €	3 527 649.93 €	-215 661.15 €	-3 361 575.67 €

Ce budget est plus élevé que les 2 précédents, mais beaucoup d'opérations sont des opérations dites d'ordre, destinées à la gestion du stock de terrains. Une vente importante est attendue, qui permettrait de diminuer le déficit de manière conséquente.

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe Zones d'activités sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe Zones d'activités.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe Zones d'activités.

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

↳ Compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 24 776.43 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget primitif du budget Zones d'activités 2018 qui s'équilibre à :

↳ 4 798 814 € en section de fonctionnement,

↳ 7 648 678 € en section d'investissement.

➤ Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) :

Augmentation de +82 543 € de participation demandée 2018/2017 soit +148 483 € depuis 2016. Il faudrait augmenter les redevances de 180 347 € pour le besoin de financement 2018 supplémentaire soit +19,51%.

Les dépenses de ce budget ne sont pas couvertes par la redevance perçue, or le budget général n'est pas autorisé à combler le déficit.

La participation mensuelle supplémentaire sollicitée par le SMITOM a augmenté de 148 483 € par rapport à 2016. Les tarifs de la REOM n'ont pas été réévalués lors des 2 derniers exercices.

Le budget général a avancé 200 000 € au début de l'année 2017, que le budget REOM n'a pas pu rembourser.

En 2018, la redevance attendue ne couvrira pas la contribution sollicitée par le SMITOM à hauteur de 1 052 000 €. Aussi, le Bureau communautaire propose-t-il d'augmenter les tarifs de la REOM de 2% pour l'année 2018. Ce sera certes insuffisant pour parvenir à l'équilibre, mais cela correspond à la hausse des valeurs locatives de la taxe sur le foncier bâti subie par les usagers assujettis à la TEOM. Il est impossible de faire supporter à l'utilisateur l'augmentation de 19 % nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement. Le déficit sera constaté en fin d'année.

Monsieur Guilloux rappelle qu'en 2016 et 2017, la redevance couvrait la contribution sollicitée par le SMITOM. En 2018, la participation demandée en matière de REOM est supérieure de 19 % par rapport à 2016 ; il n'est pas envisageable de répercuter cette hausse à la même hauteur sur les usagers :

-le déploiement du tri sélectif en porte à porte sur le territoire de l'ex Leff communauté a donné lieu à de nombreuses tensions,

-la baisse du tonnage de déchets ménagers consécutive à la mise en place du tri sélectif est censée engendrer des économies,

-des subventions sont attendues d'Eco emballage dans le cadre de la revente des produits issus du tri sélectif, or elles sont versées avec un an de décalage.

Monsieur Kerrien demande des explications par rapport à l'augmentation des sommes dues au SMITOM.

Monsieur Geffroy, Président du SMITOM, rappelle que le syndicat a fait face à des investissements importants et a intégré du personnel. Il concède que l'augmentation aurait dû intervenir plus tôt, il s'agit d'un rattrapage des 2 dernières années.

En effet, le SMITOM a puisé dans son capital pendant 2 ans, et n'a pas pu payer ses contributions à Kerval en temps et en heure. Les premières recettes issues de la collecte sélective en porte à porte seront versées au SMITOM au 2^{ème} semestre 2018, alors même que la collecte a commencé début octobre 2016.

Monsieur Morvan demande si Kerval conserve la totalité de la recette générée par les emballages triés et recyclés.

Monsieur Geffroy répond que le SMITOM va percevoir 50% de cette recette, mais de manière décalée. Les coûts de collecte ont été limités grâce au quai de transfert installé sur le site de Triskalia à Plouagat, site mis à disposition par Leff Armor communauté. L'économie est estimée à 100 000 €.

Monsieur Guégan, Maire de Tressignaux, déplore que l'ex Leff Communauté n'ait pas revalorisé la REOM avant.

Monsieur Le Vaillant, Maire de Châtelaudren, répond que ce n'était pas nécessaire. D'une part le budget s'équilibrait, et d'autre part, le taux de recouvrement était supérieur à 95%, contre seulement 91% aujourd'hui. Il serait intéressant de faire le point en fin d'année, car la Trésorerie pourrait recouvrer des impayés dans le courant de l'année, ce qui réduira le déficit.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	31 574.40 €	1 019 384.94 €	929 942.63 €	-89 436.66 €	-57 862.26 €
SI	29 959.96 €	0,00 €	200 000 €	200 000 €	229 959,96 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe REOM sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe REOM.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe REOM.

○ Tarifs 2018 : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée par 45 voix pour et une contre,

VALIDE les tarifs 2018 de la REOM comme suit :

Résidence Principale 1 pers.seule	78.00 €
Résidence secondaire 1 pers.seule	78.00 €
Profession Libérale 1/2 tarif	78.00 €
Artisan/commerçant. 1/2 tarif	78.00 €
Chambre d'hôtes	39.00 €
Résidence Principale 2 pers. et +	155.00 €
Résidence Secondaire 2 pers. et +	155.00 €

Gite	155.00 €
Industriel	155.00 €
Profession Libérale	155.00 €
Artisan / Commerçant	155.00 €
Maison Retraite/Foyers Logements	27.76 €
Communes par habitant	1.69 €
Campings par emplacement	26.03 €
Demi-bac (330 L)	208.50 €
Bac entier (660L)	417.00 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée par 45 voix pour et une contre,

ADOpte le budget primitif du budget REOM 2018 qui s'équilibre à :

- ↳ 1 185 000 € en section de fonctionnement,
- ↳ 429 960 € en section d'investissement.

○ Convention financière : monsieur Philippe Le Goux sollicite l'autorisation de signer une convention financière avec le SMITOM afin de verser la contribution au syndicat par douzième. Une régularisation sera effectuée sur le dernier versement.

➤ Budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Augmentation de +84 581 € de participation demandée 2018/2017 soit +134 945 € depuis 2016. Besoin de financement 2018 couvert par la revalorisation des bases +1,2% et les excédents.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	391 885.83 €	1 269 720.98 €	1 318 847 €	49 126.02 €	441 011.85 €
SI	79 810,25 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €	79 810,25 €

Compte tenu de l'excédent, Monsieur Kerrien propose de réduire la taxe.

Monsieur Clec'h nuance cet excédent car la moitié va être utilisée en fin d'année pour régulariser les mois de novembre et décembre 2017. En outre, lorsque la fiscalité sera unifiée, les budgets TEOM et REOM seront fusionnés, l'excédent de l'un couvrira le déficit de l'autre afin de partir sur des bases saines.

Madame Corson, Maire de Le Merzer, informe que la CCLP conservait l'excédent pour le renouvellement d'un camion. Elle remarque que l'étude pour l'intégration du personnel est impactée en totalité sur le budget TEOM, ce qui ne lui semble pas cohérent.

Monsieur Guilloux ne voit pas d'inconvénient à une répartition à parts égales sur les budgets REOM et TEOM.

Monsieur Geffroy demande si Leff Armor a pris une décision au sujet du versement des excédents au SMITOM qu'il a demandé.

Monsieur Philippe Le Goux répond que depuis le 31 décembre 2016, date de la fusion, il est trop tard pour revenir sur l'excédent de fonctionnement de l'ex CCLP. En ce qui concerne les excédents d'investissement, Leff Armor s'acquittera de ce qu'elle doit, mais ne reversera pas la totalité de ses excédents.

Monsieur Geffroy informe que Saint-Brieuc Armor Agglomération a récemment fait part du versement à venir au SMITOM de la totalité de ses excédents d'investissement à la date du 31 décembre 2015. Il ajoute que lorsque le SMITOM sera dissous, de lourds investissements seront à réaliser pour la mise aux normes des déchetteries.

Monsieur Philippe Le Goux indique que d'ici à la dissolution du SMITOM, Leff Armor va devoir s'interroger sur l'organisation qu'elle souhaite mettre en place sur son territoire en termes de gestion des déchets. Il ne s'agit pas forcément de reproduire à l'identique ce qui se pratique actuellement, qu'il s'agisse de la collecte des déchets ou des déchetteries.

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe TEOM sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe TEOM.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe TEOM.

○ Vote du taux 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir le taux de TEOM à hauteur de 11.05%.

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget TEOM 2018 qui s'équilibre à :

↳ 1 775 912 € en section de fonctionnement,

↳ 79 810.25 € en section d'investissement.

➤ Production électrique :

En 2018, la possibilité de scinder l'emprunt avec le budget général va être étudiée, afin que la part liée au bâtiment soit supportée par le budget général (soit 160 000€). L'objectif est que ce budget atteigne l'équilibre à moyen terme.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	-22 621.13 €	28 105.81 €	15 466.23 €	-12 639.58 €	-35 260.71 €
SI	6 615 €	31 927.86 €	75 546.30 €	41 618.44 €	48 233.44 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe production électrique sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 42 voix pour, une contre et 2 abstentions,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe production électrique.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe production électrique.

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 42 voix pour, une contre et 2 abstentions, **ADOpte** le budget primitif du budget production électrique 2018 qui s'équilibre à :

- ↳ 81 423 € en section de fonctionnement,
- ↳ 113 696 € en section d'investissement.

➤ Régie eau :

INVESTISSEMENT 2018 : 2 866 134 €

INVESTISSEMENTS DEPENSES (RAR & NOUVEAUX CREDIT)	MONTANTS
Schéma directeur AEP & études	165 000 €
Renouvellement réseaux 2018	1 643 000 €
Branchements neufs & renouvellement compteurs / divers	239 000 €
Renouvellement réseaux 2017 (RAR)	829 000 €

INVESTISSEMENTS RECETTES (RAR & NOUVEAUX CREDIT)	MONTANTS
Autofinancement (affectation de résultat)	800 000 €
Emprunt	1 144 000 €
Subventions	171 000 €
Amortissement & virement section fonctionnement	751 000 €

Une étude sur l'harmonisation de la tarification va être menée. Parallèlement, une prospective financière destinée à vérifier l'adéquation de la tarification actuelle avec les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissement va être menée.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	880 784.45 €	3 877 402.04 €	4 547 475.24 €	670 073.20 €	1 550 875.65 €
SI	65 431.34 €	1 366 778.49 €	1 110 547.66 €	-256 230.83 €	-190 799.49 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe régie eau sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe régie eau.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe régie eau.

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 800 000 €
- Compte 002 (excédent d'exploitation reporté) : 750 857.65 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du budget régie eau 2018 qui s'équilibre à :

- ↳ 5 541 085 € en section de fonctionnement,
- ↳ 3 498 939 € en section d'investissement.

➤ DSP eau :

Il s'agit de la commune de Châtelaudren.

INVESTISSEMENT 2018 : 220 740 €

INVESTISSEMENTS DEPENSES	MONTANTS
Rue Pasteur	50 000 €
Rue des Ecoles	81 000 €
Rue Maillet	25 000 €
Divers (Etudes) & réserves	65 000 €

INVESTISSEMENTS RECETTES	MONTANTS
Excédent reporté	130 000 €
Autofinancement (1068)	50 000 €
Amortissement & virement section fonctionnement	40 000 €

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	45 602.51 €	15 942.41 €	39 112.29 €	23 169.88 €	68 772.39 €
SI	76 499.79 €	56 714.82 €	110 341.40 €	53 626.58 €	130 126.37 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe DSP eau sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **NOTE** que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe DSP eau.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe DSP eau.

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

Excédent de fonctionnement 2017	68 772.39 €
Affectation de résultat (1068)	50 000 €
Excédent Fonct reporté BP 2018 (002)	18 772.39 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du budget DSP eau 2018 qui s'équilibre à :

↳ 66 714 € en section de fonctionnement,

↳ 230 740 € en section d'investissement.

➤ Régie assainissement :

↳ SPANC :

Monsieur Clec'h souligne que l'Agence de l'eau ne subventionne plus les mises aux normes des dispositifs d'assainissement individuel.

Fonctionnement		Dépenses			Recettes				
Chapitre		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Chapitre		BP 2017	CA 2017	BP 2018
11	Charges générales	25 310 €	8 225,33 €	34 100 €	2	excédent reporté	100 441 €	0,00 €	146 542 €
12	Personnel	148 000 €	134 162,00 €	154 000 €	70	Produits services	147 000 €	125 893,08 €	161 000 €
65	Autres charges	18 500 €	15 000,28 €	18 000 €	74	Dotations & subventions	430 400 €	462 065,46 €	416 000 €
66	Charges financières	0 €	0,00 €	0 €	75	Produits gestion courante	0 €	0,00 €	0 €
67	Dépenses exceptionnelles	411 200 €	381 067,31 €	420 000 €	76	Produits financiers	0 €	0,00 €	0 €
22	Dépenses imprévues	6 000 €	0,00 €	20 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €	0,00 €	500 €
Totaux opérations réelles		609 010 €	538 454,92 €	646 100 €	Totaux opérations réelles		677 841 €	587 958,54 €	724 042 €
Totaux opérations d'ordre		68 831 €	3 408,24 €	77 942 €	Totaux opérations d'ordre		0 €	0,00 €	0 €
Totaux section fonctionnement		677 841 €	541 858,16 €	724 042 €	Totaux section fonctionnement		677 841 €	587 958,54 €	724 042 €
							Solde exercice	46 100,38 €	
							Excédent 2016 reporté	100 441,42 €	
							Résultat cumulé	146 541,80 €	
Investissement									
16	Emprunts	0 €	0,00 €	0 €	1	excédent reporté	39 100 €		34 514 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0,00 €	0 €	10	Dotations	0 €	0,00 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	19 500 €	7 990,00 €	40 814 €	13	Subventions	2 800 €	0,00 €	0 €
23	Immobilisations en cours	91 232 €	0,00 €	68 642 €	15	Provisions pour risques et charges	15 000 €	0,00 €	0 €
20	Dépenses imprévues	0 €	0,00 €	5 000 €	16	Emprunts	0 €	0,00 €	0 €
Totaux opérations réelles		110 732 €	7 990,00 €	114 456 €	Totaux opérations réelles		56 900 €	0,00 €	36 514 €
Totaux opérations d'ordre		0 €	0,00 €	0 €	Totaux opérations d'ordre		53 831 €	3 408,24 €	77 942 €
Totaux section investissement		110 732 €	7 990,00 €	114 456 €	Totaux section investissement		110 732 €	3 408,24 €	114 456 €
							Solde exercice	-4 586,76 €	
							Excédent 2016 reporté	39 100,40 €	
							Résultat cumulé	34 513,64 €	
							RESULTAT 2017 CUMULE	181 055,44 €	

Pages 28 à 29

↳ Assainissement collectif :

Toutes les communes intégrées à ce budget ont versé 100% de leurs excédents en 2017. Des travaux conséquents de renouvellement de réseau et sur les stations sont prévus, aussi va-t-il être important de vérifier l'adéquation entre la redevance actuelle et les investissements prévus.

INVESTISSEMENT 2018 : 1 573 856 € & 831 930 € (réserves travaux 2019)

INVESTISSEMENTS DEPENSES (RAR & NOUVEAUX CREDIT)	MONTANTS
Travaux réseaux & STEP (+RAR Goudelin)	1 264 540 €
Etudes (+RAR Goudelin)	213 814 €
Réserves travaux 2019	831 930 €
Divers (terrains, pompes, branchements)	95 502 €

INVESTISSEMENTS RECETTES (RAR & NOUVEAUX CREDIT)	MONTANTS
Autofinancement (affectation de résultat)	400 000 €
Excédent reporté	918 609 €
Subventions & branchements	40 000 €
Amortissement (486 000 €) & virement section fonctionnement	647 177 €
Emprunt	400 000 €

Fonctionnement			Dépenses			Recettes			
Chapitre		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Chapitre		BP 2017	CA 2017	BP 2018
11	Charges générales	539 399 €	332 897,92 €	392 420 €	2	excédent reporté	66 073 €	0,00 €	425 715 €
12	Personnel	228 000 €	201 097,88 €	259 000 €	70	Produits services	1 196 526 €	1 085 122,74 €	1 344 000 €
65	Autres charges	14 500 €	10 507,83 €	30 550 €	74	Dotations & subventions	0 €	0,00 €	50 000 €
66	Charges financières	119 250 €	119 005,81 €	99 668 €	75	Produits gestion courante	5 000 €	0,00 €	0 €
67	Dépenses exceptionnelles	7 000 €	720,48 €	56 000 €	76	Produits financiers	26 300 €	50 104,11 €	0 €
22	Dépenses imprévues	10 000 €	0,00 €	20 000 €	77	Produits exceptionnels	592 052 €	587 055,59 €	1 000 €
Totaux opérations réelles		918 149 €	664 229,92 €	857 638 €	Totaux opérations réelles		1 885 951 €	1 722 282,44 €	1 820 715 €
Totaux opérations d'ordre		1 090 802 €	434 706,27 €	1 122 127 €	Totaux opérations d'ordre		137 000 €	136 296,26 €	159 050 €
Totaux section fonctionnement		2 008 951 €	1 098 936,19 €	1 979 765 €	Totaux section fonctionnement		2 022 951 €	1 858 578,70 €	1 979 765 €
Solde exercice							759 642,51 €		
Excédent 2016 reporté							66 072,86 €		
Résultat cumulé							825 715,37 €		
Investissement									
10	Dotations fonds divers	65 569 €	65 512,69 €	0 €	1	excédent reporté	331 815 €	0,00 €	918 609 €
16	Emprunts	180 000 €	179 910,61 €	190 650 €	10	Dotations	1 000 555 €	1 004 589,08 €	400 000 €
20	Immobilisations incorporelles	299 400 €	60 306,36 €	213 814 €	13	Subventions	716 599 €	472 772,00 €	39 800 €
21	Immobilisations corporelles	35 000 €	29 267,31 €	95 502 €	16	Emprunts	310 633 €	161 235,00 €	400 000 €
23	Immobilisations en cours	2 733 435 €	1 041 881,65 €	2 121 520 €	21	Immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €
20	Dépenses imprévues	0 €	0,00 €	100 000 €	23	Immobilisations en cours	0 €	26 667,09 €	0 €
Totaux opérations réelles		3 313 404 €	1 376 878,62 €	2 721 486 €	Totaux opérations réelles		2 359 602 €	1 668 263,17 €	1 758 409 €
Totaux opérations d'ordre		137 000 €	136 296,26 €	159 050 €	Totaux opérations d'ordre		1 090 802 €	434 706,27 €	1 122 127 €
Totaux section investissement		3 450 404 €	1 513 174,88 €	2 880 536 €	Totaux section investissement		3 450 404 €	2 099 969,44 €	2 880 536 €
Excédent fonctionnement 2017							825 715,37 €		
Affectation de résultat (106B)							400 000,00 €		
Excédent fonct reporté 2018							425 715,37 €		
Solde exercice							586 794,56 €		
Excédent 2016 reporté							331 814,51 €		
Résultat cumulé							918 609,07 €		
CAF nette de 291 089 € / Capacité de désendettement : 4,35 années									
RESULTAT 2017 QU/MULE							1 744 324,44 €		

Pages 22 à 28 bis

Madame Corson établit un parallèle entre ce budget assainissement et le PLUIH. En effet, disposer d'une station et d'un réseau d'assainissement conformes et suffisamment dimensionnés conditionne le développement de l'urbanisation. Trouver les fonds pour répondre à la demande de toutes les communes constitue une réelle problématique.

Monsieur Philippe Le Goux ajoute que la seconde problématique est de dimensionner le service de manière à répondre dans les temps aux enjeux. En outre, se posera la question du coût de l'assainissement répercuté sur les habitants.

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe régie assainissement sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe régie assainissement.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe régie assainissement .

- Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

Excédent de fonctionnement 2017	825 715.37 €
Affectation de résultat (1068)	400 000 €
Excédent Fonct reporté BP 2018 (002)	425 715.37 €

- Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du budget régie assainissement 2018 qui s'équilibre à :

- ↳ 2 703 807 € en section de fonctionnement,
- ↳ 2 944 992 € en section d'investissement.

➤ DSP assainissement :

Ce budget concerne les communes de Plouha et Châtelaudren. Monsieur Clec'h informe que dans le cadre de ce budget, la commune de Plouha n'a reversé qu'une partie de ses excédents.

INVESTISSEMENT 2018 : 380 000 €

INVESTISSEMENTS DEPENSES	MONTANTS
Travaux réseaux Plouha	310 000 €
Divers STEP Plouha	29 000 €
STEP Chatelaudren	20 000 €
Divers (Etudes) STEP Chatelaudren	20 000 €

INVESTISSEMENTS RECETTES	MONTANTS
Excédent reporté	80 000 €
Autofinancement (1068)	300 000 €

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	-117 307.33 €	206 867.25 €	738 524.83 €	531 657.58 €	414 350.25 €
SI	183 425.77 €	119 761.84 €	180 285.29 €	60 523.45 €	243 949.22 €

- Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe DSP assainissement sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe DSP assainissement.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe DSP assainissement .

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

Excédent de fonctionnement 2017	414 350.25 €
Affectation de résultat (1068)	300 000 €
Excédent Fonct reporté BP 2018 (002)	114 350.25 €

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du budget DSP assainissement 2018 qui s'équilibre à :

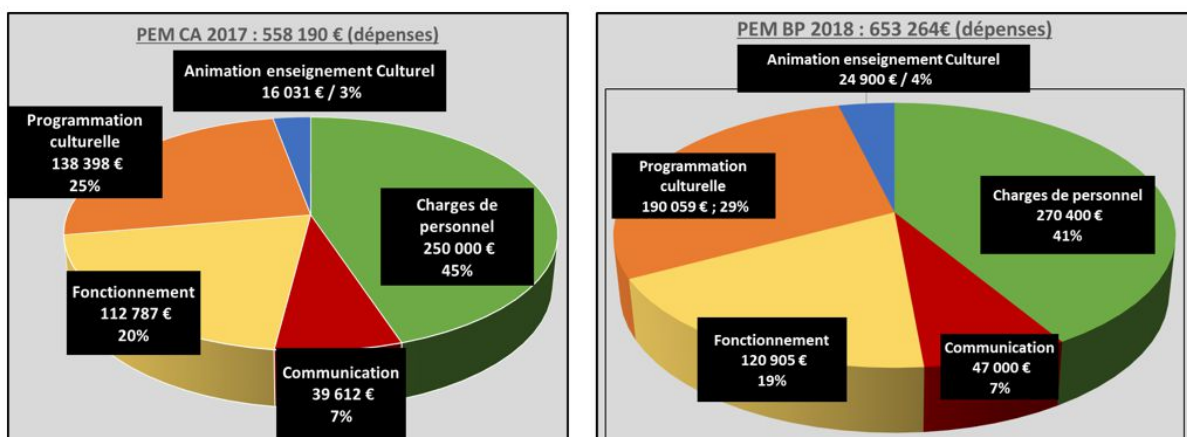
↳ 919 807 € en section de fonctionnement,

↳ 2 000 367 € en section d'investissement.

➤ Petit Echo de la Mode :

Il s'agit d'un budget de fonctionnement, les investissements étant portés par le budget général.

Le Petit Echo de la Mode est à la fois un service culturel et un bâtiment, dans lequel sont hébergés plusieurs services (Office de tourisme, media centre, ACIC) et qui accueille des événements de natures diverses (assemblées générales d'organismes privés ou pulics,...)



Monsieur Clec'h rappelle que les montants présentés sont des inscriptions budgétaires et non des autorisations de dépenses. Les crédits du BP 2018 sont sensiblement les mêmes que ceux de 2017. Il précise que la prévision budgétaire de la programmation culturelle est supérieure de 50 000 € à la réalisation du CA 2017. En effet, les spectacles sont réservés bien en amont de leur mise en œuvre réelle, ils sont donc engagés en comptabilité, et doivent par conséquent être prévus budgétairement. La dépense réelle en matière de programmation culturelle pour l'année 2018 sera similaire à celle de 2017.

En ce qui concerne les frais de personnel, l'augmentation est liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et au régime indemnitaire (harmonisation et mise en œuvre du RIFSEEP).

Monsieur Philippe Le Goux assume pleinement le budget ambitieux du Petit Echo de la Mode. Il l'estime conforme à l'usage qui doit être fait de l'équipement dont dispose Leff Armor, véritable atout en termes d'attractivité. Les retours des différents usagers sont positifs. En outre, le bâtiment Petit Echo de la Mode a une renommée nationale.

Madame Le Garff-Truhaud demande si les charges de personnel comprennent la probable intégration de l'ACIC au 1^{er} septembre.

Monsieur Clec'h répond par la négative et précise que si l'ACIC est intégrée, les crédits seront votés par le biais d'une décision modificative, les montants exacts n'étant pas connus pour l'instant. La méthodologie sera la même pour les autres intégrations de personnel qui pourraient intervenir en cours d'année. Il précise que les charges de personnel seront portées par le budget général, comme c'est le cas pour la Roue des Arts.

Madame Le Garff-Truhaud souhaite des précisions sur l'augmentation du budget communication.

Monsieur Clec'h répète qu'il s'agit d'une prévision budgétaire, cela ne signifie pas forcément que la totalité va être dépensée. En outre, dans le courant de l'année, les actions de communication seront mutualisées dès que cela sera possible.

Monsieur Philippe Le Goux ajoute que la commande qu'il a passée en la matière consiste à communiquer abondamment sur ce qui se passe au Petit Echo de la Mode.

Madame Le Garff-Truhaud remarque que la commission a proposé d'utiliser une gamme de papier moins onéreuse pour le catalogue de programmation culturelle.

Monsieur Philippe Le Goux indique que lors de la réunion sur le volet culturel du projet de territoire, la pertinence du support papier comme moyen de communication a été mise en doute.

Monsieur Herviou, Maire de Gommenec'h, établit un parallèle entre les dépenses de communication à hauteur de 47 000 € et les recettes des spectacles à hauteur de 35 000 €.

Monsieur Philippe Le Goux souligne qu'une augmentation de la fréquentation passe par de la communication sur la programmation. Le Petit Echo de la Mode est ouvert depuis 2 ans, et la fréquentation progresse. Les efforts fournis pendant les premières années ne porteront leurs fruits qu'à l'issue plusieurs années.

Monsieur Herviou remarque que le budget général sera toujours amené à apporter une participation importante.

Monsieur Philippe Le Goux estime qu'il s'agit d'un choix politique, au même titre que l'enfance/jeunesse.

Monsieur Briand s'inquiète de la progression des dépenses.

Monsieur Clec'h répond que la commande des élus quant à ce budget est de maintenir un niveau de dépenses similaire à celui de l'année passée.

Monsieur Herviou indique que certains conseillers communautaires ne sont pas d'accord avec cette commande.

Monsieur Guilloux déplore que la soirée consacrée au volet culturel du projet de territoire n'ait pas rassemblé davantage d'élus. Les intervenants étaient de qualité, tout comme le débat d'ailleurs. Il est dommage que la culture soit considérée comme une variable d'ajustement budgétaire.

Madame Corson demande quelle est la part d'investissement liée au Petit Echo de la Mode au sein du budget général.

Monsieur Clec'h informe qu'aucun investissement supplémentaire n'est prévu en 2018. Un emprunt de 2.5 millions d'euros a été contracté en 2015, pour divers investissements dont le Petit Echo de la Mode.

Madame Corson nuance la progression de la fréquentation soulignée par Monsieur Le Goux. En effet, les scolaires ont été invités à assister gracieusement à un spectacle, ce qui est en soi une très bonne idée, mais cela fausse un peu les chiffres.

Monsieur Philippe Le Goux indique que c'est également un bon moyen de faire découvrir l'équipement et de le démocratiser.

Monsieur Guilloux informe que lors de la réouverture du zoo de Trégomeur, Le Leff Communauté avait offert des entrées aux enfants de son territoire afin de les inciter à fréquenter ce parc dans lequel elle avait investi à hauteur de 150 000 €. Des tarifs ont été négociés pour les familles du territoire de l'ex Le Leff Communauté, qu'il serait peut-être intéressant d'étendre aux 28 communes.

Monsieur Connan, Vice-président en charge du développement culturel, rappelle que le Petit Echo de la Mode est un héritage patrimonial ; il s'agissait d'une friche industrielle de renommée nationale. Il informe qu'il va proposer à la commission culture que 8 places soient réservées gracieusement à l'attention des communes pour tous les spectacles. Cette proposition ne fait pas l'unanimité des membres du conseil communautaire.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	-220.81 €	558 190.58 €	582 820.03 €	24 629.45 €	24 408.64 €
SI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget annexe Petit Echo de la Mode sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une contre,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget annexe Petit Echo de la Mode.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 36 voix pour, 3 contre et 5 abstentions,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe Petit Echo de la Mode.

○ Budget prévisionnel :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 8 contre et 4 abstentions,

ADOpte le budget primitif du budget Petit Echo de la Mode 2018 qui s'équilibre à :

↳ 653 264 € en section de fonctionnement,

↳ 0 € en section d'investissement.

➤ Office de tourisme :

Ce budget est voté par le Conseil d'administration de l'Office de tourisme. Le Conseil communautaire vote uniquement la subvention d'équilibre, proposée à hauteur de 363 100 € en 2018.

Monsieur Heuzé souligne que l'office de tourisme Falaises d'Armor est un des seuls en Bretagne à organiser des animations. A titre d'information, il précise que chaque circuit de randonnée labellisé coûte 2 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une abstention,

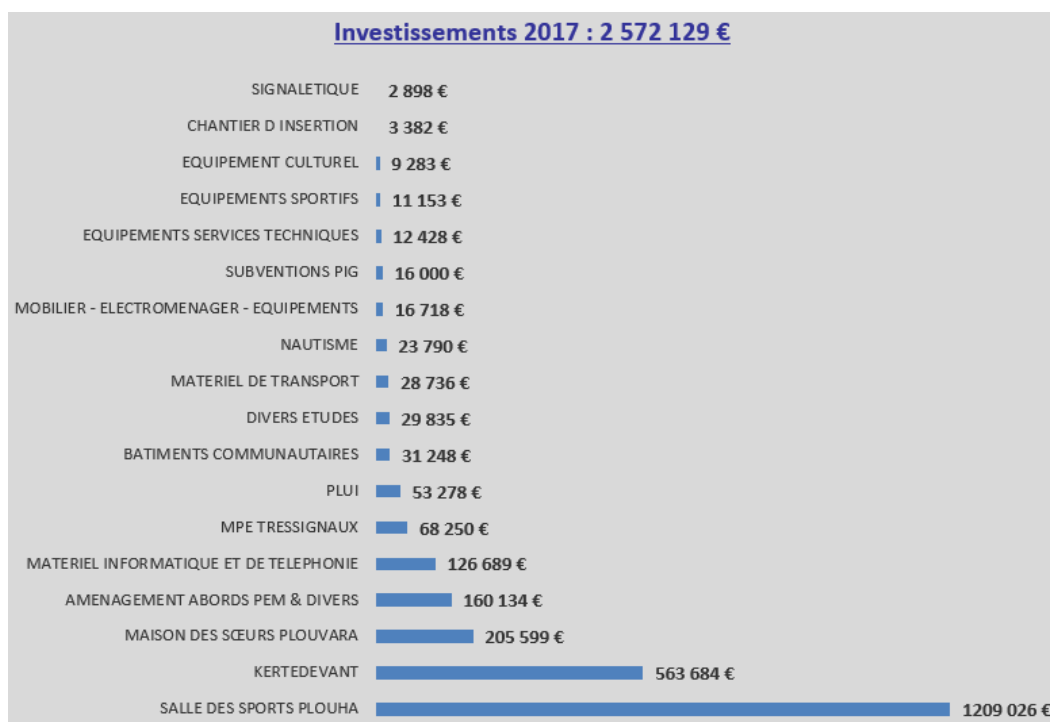
DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget office de tourisme à hauteur de 363 100 €.

PARTICIPATIONS BUDGETS ANNEXES			
Budgets annexes	LEFF ARMOR COMMUNAUTE		
	CA 2016	CA 2017	BP 2018
CIAS	276 095 €	25 590 €	25 600 €
OFFICE DE TOURISME	194 711 €	318 484 €	363 100 €
LOCATION VENTE	20 727 €	5 000 €	28 382 €
PEM	402 075 €	520 000 €	555 750 €
Production électrique	280 422 €		
TOTAUX	1 174 030 €	869 074 €	972 832€

➤ Budget général :

Monsieur Clec'h informe qu'en 2017, ce budget a récupéré une capacité d'autofinancement (CAF) et des bons ratios financiers. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2017.

	Report 2016	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultat 2017
SF	2 467 667.96 €	12 303 495.46 €	13 053 813.93 €	750 318.47 €	3 217 986.43 €
SI	478 111.27 €	3 279 772.67 €	1 242 739.28 €	-2 037 033.39 €	-1 558 922.12 €



Madame Corson ne partage pas tout à fait l'optimisme de Monsieur Clec'h. En effet, si la CAF est bonne cette année, il ne faut pas oublier qu'un an plus tôt elle était fragile.

Monsieur Barret, Maire de Tréguidel, a été ému lors du débat d'orientation budgétaire lorsque le sujet des dotations a été abordé, notamment le comparatif entre la DGF versée aux communautés de communes à hauteur de 24 €/habitant contre 48 €/habitant pour les communautés d'agglomération. Il s'agit de dotations d'Etat, sur lesquelles l'intercommunalité n'a pas la main.

Par contre, dans le cadre de la péréquation à l'échelle locale, certaines communes sont lésées par rapport à d'autres, et les attributions de compensation auraient pu permettre de corriger ces déséquilibres.

Enfin, il déplore des propos déplacés au sujet de l'insuffisante richesse de l'ex CdC Lanvollon Plouha entendus lors d'une commission.

Il informe qu'il votera contre ce budget 2018, et souligne qu'il souhaiterait une mise en adéquation des prélèvements et des coûts par rapport au service rendu, qui devrait être équitable entre les territoires et les citoyens.

○ Compte de gestion : le compte de gestion de Madame la Trésorière et le compte administratif 2017 du budget général sont en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

NOTE que les documents n'appellent ni remarque ni observation,

ADOpte le compte de gestion 2017 du budget général.

○ Compte administratif : Sous la présidence de Monsieur Guilloux, 1^{er} Vice-président en charge des finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée par 41 voix pour, une contre et 2 abstentions,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget général.

○ Affectation du résultat : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 44 voix pour et 2 contre,

AFFECTE comme suit le résultat 2017 :

Excédent de fonctionnement 2017	3 217 986.43 €
Affectation de résultat (1068)	1 558 922.12 €
Excédent Fonct reporté BP 2018 (002)	1 659 064.31 €

○ Budget prévisionnel :

- Orientation budgétaires : garder un fond de roulement au niveau de 2017 (1,6 M€) et une épargne nette (CAF) autour de 700 000 €.

- Intégration de nouveaux services (ADS, SIG, SMEGA, PETR)

- Préparation de l'intégration de nouveaux services (ACIC, centre de loisirs de Plouha & SMITOM) : si intégration en cours d'année, cela donnera lieu à des décisions modificatives

- Stabilité des crédits budgétaires 2018/2017

- Prise en compte des demandes de services / maîtrise des dépenses

Monsieur Clec'h rappelle que l'intégration des nouveaux services donne lieu à la perception de recettes.

Il attire par ailleurs l'attention sur les dépenses imprévues provisionnées, et invite les élus à en prévoir également dans les budgets communaux afin de pouvoir faire face sereinement à une urgence.

→ Subventions :

Sur propositions du bureau du 13 mars, il convient de valider les montants de subventions et participations. Monsieur Clec'h rappelle que 2018 est une année de transition en la matière.

En effet, avant le 1^{er} janvier 2019, l'intérêt communautaire des compétences facultatives, c'est-à-dire la ligne de partage entre ce qui est communal et ce qui est intercommunal, doit être défini. Dans l'intervalle, il est proposé de conserver les subventions existantes en 2017.

La commission développement sportif ayant déjà travaillé sur les critères d'attribution des subventions, ils ont été appliqués dès cette année.

En ce qui concerne la culture, la commission a souhaité axer le soutien aux associations sur l'évènementiel et non plus sur le fonctionnement.

Pour certains organismes, un versement en plusieurs fois et échelonné est proposé :

- PETR du Pays de Guingamp (44 906,05 €)
- Missions Locales Ouest Côtes d'Armor & St-Brieuc
- ACIC (école de musique)
- Furlukin Circus
- Goudelin Plouha tennis de table
- Goëlo HB
- ALS Handball
- Sport Argoat 22

Monsieur Compain regrette que la demande de subvention du syndicat des producteurs de cocos paimpolais n'ait pas rencontré une issue favorable, compte tenu des difficultés rencontrées quant au maintien de la labellisation du produit qu'ils cultivent. En outre, d'autres collectivités telles GP3A les soutiennent.

Monsieur Philippe Le Goux répond que le Bureau a considéré que les communes apportant déjà leur soutien, il n'était pas opportun que l'intercommunalité intervienne aussi. Il est sommé toutes logiques que GP3A soutienne le syndicat car la région de Paimpol abrite de nombreux producteurs.

Monsieur Compain remarque que les producteurs rayonnent également sur Leff Armor communauté.

Monsieur Philippe Le Goux propose qu'une commission ad hoc réexamine cette demande.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une contre,

VALIDE les subventions et participations 2018.

→ Subventions :

Lors du transfert du personnel au SMITOM Launay Lantic fin 2015, un dossier avait été ouvert auprès des assurances statutaires pour un agent de la CC Lanvollon Plouha. Cet agent a été en arrêt pendant toute l'année 2017, ouvrant des droits à remboursement pour un montant 10 012.97 € à la Communauté de Communes, bien que la rémunération soit payée au niveau du syndicat. Il convient donc de rembourser au SMITOM la somme de 10 012.97 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une contre,

DECIDE de rembourser au SMITOM la somme de 10 012.97 € correspondant à un remboursement d'assurance statutaire perçu en lieu et place du SMITOM.

→ Fiscalité :

Monsieur Clec'h indique que 47% des ressources sont constituées des impôts perçus, dont plus de la moitié est issue de la taxe d'habitation. Il rappelle que cette taxe est appelée à disparaître en 2020.

LEFF ARMOR COMMUNAUTE					
Fiscalité	Taux 2018 harmonisés	Produits 2017	Variations 2017/2016	Estimations 2018	Variations
Taxe d'Habitation	12,53%	3 175 358 €	+1%	3 213 462 €	+ 38 104 €
Foncier Non Bâti	3,58%	61 281€	+0,7%	62 016 €	+735 €
CFE	25,24%	1 710 556 €	+0,5%	1 731 082€	+ 20 526 €
					+ 75 191 €

Dotations	Produits 2017	BP 2018	2018/2017
DGF	661 026 €	661 026 €	0 €
Dotation compensation	809 477 €	794 000 €	- 15 477 €
FPIC	353 691 €	276 000 €	- 77 691 €
Dotation compensation CFE	3 207 €	0 €	- 3 207 €
Dotation compensation TP	136 930 €	121 046 €	- 15 884 €
			- 112 259 €

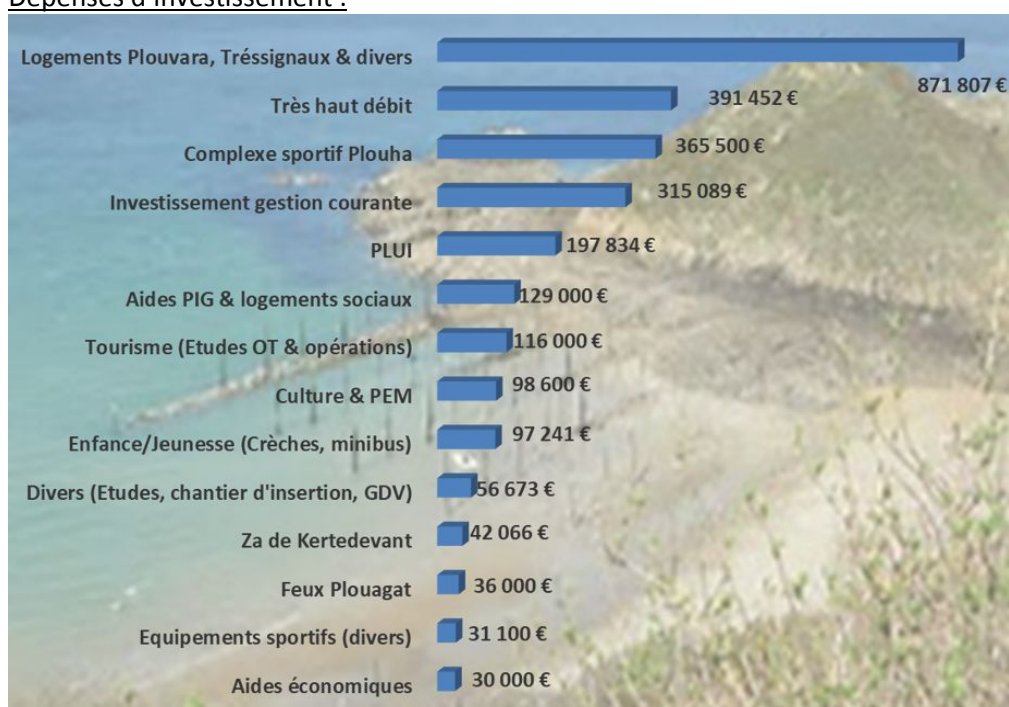
Monsieur Philippe Le Goux soumet à l'approbation de l'assemblée les taux de fiscalité suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'Habitation	12.53 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	3.58 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25.24 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2018 tel que proposé.

Dépenses d'investissement :



Recettes d'investissement :

- Affectation de résultat & FCTVA 359 090 €
- Emprunt 800 000 € (THD) dont 331 000 € Logements Plouvara
- Inscription remboursement avances (REOM & P° électrique) : 463 400 € (2017 & 2018)
- Subventions 1 023 911 € dont 661 617 € de RAR

Pour répondre à la question de Madame Corson quant à la dette liée au Petit Echo de la Mode, Monsieur Guilloux informe que sur les 470 000 € de remboursement d'emprunts inscrits en 2018, la part liée au Petit Echo s'élève à 140 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 37 voix pour, 2 contre et 7 abstentions,

ADOpte le budget primitif du budget général 2018 qui s'équilibre à :

- ↳ 14 517 378 € en section de fonctionnement,
- ↳ 5 207 199 € en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur Le Vaillant interpelle au sujet du SDAEP, où Monsieur Geffroy et lui-même représentent Leff Armor communauté. En réunion du comité syndical, il a été procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de Monsieur Morvan. Selon les propos du président du SDAEP, Leff Armor n'a pas répondu à la sollicitation du syndicat l'invitant à proposer un candidat à la vice-présidence. Il fait part de son étonnement et de sa déception quant à la non-réponse de Leff Armor. Il regrette la perte d'une vice-présidence dans un syndicat départemental, notamment pour un sujet aussi important.

Monsieur Philippe Le Goux répond que Leff Armor n'a reçu aucune sollicitation de la part du SDAEP, et informe qu'il va prendre contact avec le président du syndicat afin d'obtenir des précisions.

Monsieur Philippe Le Goux lève la séance à 21h39.

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel Geffroy.